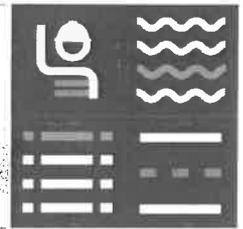


MANUTENTION & LOGISTIQUE

396 Quai de la Loire
BP 60817
62225 CALAIS CEDEX

+33 (0)3 21 97 67 68
contact@manlog.fr
www.manlog.fr



MAIRIE DE MARCK

**A l'attention de Madame le Maire
2, place de l'Europe – BP 14
62370 MARCK**

A CALAIS, le 23 mars 2022

LRAR 1A 180 795 2124 1

Madame le Maire,

Dans le cadre d'un projet de construction d'un entrepôt logistique porté par la société FIGARO JLD, prévu sur la ZAC de la Turquerie, à Marck (62730) et conformément à l'article D.181-15-2 du Code de l'Environnement, nous sollicitons votre avis sur l'état dans lequel devra être remis en état le site à l'occasion de l'arrêt définitif des installations.

Le site occupera les parcelles cadastrées CI numérotées 52p, 53p, 110p, 112p, 114p, 116p, 118p, 298p et 307p sises à Marck.

Au Plan Local d'Urbanisme, le site est classé en zone 1AUe, spécifique à la ZAC de la Turquerie, qui est destinée à recevoir à court et moyen terme, une partie du développement économique du Calaisis.

Conformément à l'article R512-39-1 du Code de l'Environnement, nous nous engageons, dès l'arrêt de l'exploitation de notre site, à respecter les mesures suivantes afin d'en assurer sa mise en sécurité :

- Evacuation ou élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site ;
- Interdiction ou limitation d'accès ;
- Suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- Surveillances des effets des installations sur l'environnement.

Nous nous assurerons ainsi de remettre en état le site dans un état tel qu'il ne s'y manifestera aucun danger, dès l'arrêt définitif des installations, en vue d'un futur usage industriel.

Dans l'attente de votre avis et de vos éventuelles prescriptions supplémentaires en matière de remise en état du site, nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame Le Maire, l'expression de notre considération distinguée.



Jean-Louis FOISSEY

Président de la SAS 6F

AGIR LOCAL, PENSER GLOBAL

Siren : 789 334 976 R.C.S. Boulogne sur Mer • www.manlog.fr



En provenance de :

~~1. pour le 100% de l'Europe
 2. pour le 100% de l'Europe
 2. place de l'Europe
 62310 BRAY
 62310 BRAY~~

Présenté / Avisé le : 30/03/22
 Distribué le : 30/03/22

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre

[Signature]



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
 AR 1A 180 795 2124 1



EL / 705 Renvoyer à FRAB



MPL recommandation de logistique

396 que de la boiserie
 62100 CUNES

SGR2 V23 - PIC 31A - 20172996T01 - 07/19

Corinne NOEL

Maire de Marck-en-Calais

Vice-Présidente de Grand Calais Terres et Mers

N/Réf. : Mme Le Maire/DGS/UrbaCHL
V/Réf. :

Manutention & Logistique
396 quai de la Loire
BP 60817
62225 CALAIS Cedex

MARCK, le 14 Avril 2022

Objet : Avis sur courrier du 23 Mars 2022.

Monsieur le Président,

Dans le cadre d'un projet de construction d'un entrepôt logistique porté par la société FIGARO JLD, prévu sur la ZAC de la Turquerie, sur le territoire de la commune de MARCK (62730) et conformément à l'article D.181-15-2 du Code de l'Environnement, vous avez sollicité notre avis sur les dispositions prévues pour l'état dans lequel devra être remis le site à l'occasion de l'arrêt définitif des installations.

Le site occupera les parcelles cadastrées CI numérotées 52p, 53p, 110p, 112p, 114p, 116p, 118p, 298p et 307p sises sur la commune de MARCK.

Ces dispositions nous conviennent et n'amènent aucune remarque complémentaire de notre part.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Le Maire,



Corinne NOEL.